

Liste minimale d'équipements/compétences de base des entreprises formatrices Technologie en reliure CFC *domaine spécifique artisanat*

La liste minimale d'équipements de la spécialisation artisanale est divisée en tâches obligatoires et en tâches spécifiques à l'entreprise.

Tâches obligatoires pour les entreprises formatrices

Les travaux suivants sont des tâches obligatoires et doivent être exécutés par l'apprenti de manière autonome et professionnelle, de la réception de la commande à la livraison :

- Livres cousus à la main
- Brochures reliées par collage (pas de couture au fil de fer de blocs)
- Travail de cartonnage (boîte, étui, etc.)

Les processus partiels supplémentaires suivants en font également partie :

- Calculs de matériaux
- Utiliser le massicot de manière professionnelle
- Fabrication d'une couverture artisanale
- Fabrication d'une couverture industrielle
- Dorure du titre (impression avec/sans folio ou gaufrage)

Tâches spécifiques à l'entreprise

Les tâches spécifiques à l'entreprise sont d'autres tâches qui illustrent le quotidien des apprentis dans l'entreprise formatrice.